

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>10111</b>	De <b>M. Christophe Arend</b> ( La République en Marche - Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >Renforcer l'apprentissage de l'allemand à l'école en France	<b>Analyse</b> > Renforcer l'apprentissage de l'allemand à l'école en France.
Question publiée au JO le : <b>03/07/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>18/12/2018</b> page : <b>11770</b> Date de changement d'attribution : <b>16/10/2018</b>		

### Texte de la question

M. Christophe Arend attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'apprentissage de la langue allemande. L'amélioration de l'apprentissage des langues étrangères constitue une des promesses fortes d'Emmanuel Macron en matière d'éducation. Après une précédente réforme du collège ne tenant pas assez compte de l'enseignement des langues étrangères, le Président de la République a rétabli les classes bilingues. Au moment où la France et l'Allemagne fêtent le 55ème anniversaire du Traité de l'Élysée, le Gouvernement a tenu à améliorer l'enseignement de la langue allemande. Lors du 19ème Conseil des ministres franco-allemand en juillet 2017, la France a promis d'augmenter à 540 000 dès la rentrée 2017 le nombre d'élèves apprenant l'allemand. Lors d'un entretien sur Europe 1, M. le ministre a rappelé cette ambition. Mais la France manque d'enseignants de langues étrangères. Récemment, les résultats du CAPES externe de 2017 ont montré que l'allemand est particulièrement touché par cette pénurie. Au vu de ce constat, il lui demande dans quelle mesure il entend concrètement renforcer l'apprentissage de la langue de Goethe.

### Texte de la réponse

La coopération éducative entre la France et l'Allemagne qui existe depuis plus d'un demi-siècle bénéficie d'un nouvel élan depuis le 19ème Conseil des ministres franco-allemand du 13 juillet 2017. La France s'est fixé comme objectif d'augmenter de 10 % d'ici 2020 le nombre d'établissements français jumelés avec des établissements allemands. La promesse d'augmenter à 540 000 le nombre d'élèves apprenant l'allemand a été tenue, avec pour l'année 2017-2018, 568 216 élèves étudiant l'allemand comme deuxième langue. En outre, le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances et en fonction d'un certain nombre de critères, tels que les prévisions d'effectifs d'élèves, le nombre de départs en retraite dans chaque discipline et l'impact des réformes pédagogiques en cours ou à venir. S'agissant de l'allemand, l'estimation des besoins d'enseignement a conduit à une augmentation progressive mais constante du volume de postes offerts puisque, entre 2009 et 2017, leur nombre a été multiplié par trois, passant de 165 à 514. Cependant, à partir de la session 2011, tous les postes offerts au CAPES externe n'ont pu être pourvus. Les besoins croissants ont néanmoins conduit à maintenir des niveaux de concours volontaristes pour ces disciplines. Pour la session 2018, le volume de postes ouverts aux



différents concours de recrutement en allemand reste conséquent avec 434 postes proposés, soit 3,2 % des postes offerts au recrutement alors que l'allemand représente 1,5 % des heures enseignées. Cependant, seuls 300 postes ont été pourvus, tous concours confondus. Afin de renforcer l'attractivité du métier de professeur, le Gouvernement souhaite développer la préprofessionnalisation d'étudiants dont la vocation est de devenir professeur en leur offrant la possibilité de découvrir le métier en amont des concours. Ce dispositif permettra de diversifier le vivier de recrutement, de fidéliser les candidats aux métiers de l'enseignement et de sécuriser leur progression.